Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Lyon

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

RECTORAT
Délégation académique
à l'action culturelle

SF/N°2011-05

Affaire suivie par :
Serge FERRERI

Téléphone
04 72 80 64 23
Télécopie
04 72 80 64 17
Mél.
daac@ac-lyon.fr

92, rue de Marseille
BP 7227
69354 Lyon cedex 07

Lyon, le 4 janvier 2011

Madame,

Par courrier en date du 22 novembre 2010, vous attirez l'attention de Monsieur Luc CHATEL, Ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, sur l'affiche conçue par des élèves de la section L - Arts du lycée Claude Bernard de Villefranche-sur-Saône, à l'occasion des 15ème rencontres du cinéma francophone en Beaujolais.

Après échange avec le chef d'établissement, je suis en mesure de vous apporter les précisions suivantes, qui sans rien excuser, éclairent le contexte de cette réalisation dont je n'étais pas informé.

Le lycée Claude Bernard a été sollicité pour la 8ème année consécutive pour créer l'affiche des Rencontres du Cinéma Francophone en Beaujolais. L'enseignant d'arts plastiques en charge de l'action, a travaillé avec une classe de première, qui a proposé 12 projets d'affiche.

Tous ces projets ont été soumis au jury de la Commission des rencontres du cinéma francophone, qui a retenu l'affiche en question. Il conviendra, le moment venu, de reconsidérer, avec les organisateurs de ces Rencontres, les modalités d'implication d'un public scolaire dans la conception et le choix de cette affiche.

Je retiens, pour ma part, que l'enseignant responsable du projet, aujourd'hui à la retraite, a transmis ces propositions hors hiérarchie sans en référer à son chef d'établissement comme cela aurait dû être normalement le cas, ce que je ne puis que déplorer.

Cependant, je note que ni les logos de l'académie, ni le logo du lycée, ne figurent sur cette affiche qui n'a jamais fait l'objet d'une validation officielle par l'Education Nationale, ce qui, bien sûr, n'exempte ni la responsabilité de l'enseignant, ni celle du chef d'établissement.

Comme suite à votre courrier, j'ai donc demandé à l'Inspectrice d'Académie - Inspectrice Pédagogique Régionale d'arts plastiques, de bien vouloir prendre l'attache du chef d'établissement et de l'équipe d'enseignants de la section arts plastiques pour leur rappeler les responsabilités respectives qui sont les leurs et l'obligation qu'ils ont de veiller à la décence et à la cohérence des messages dont ils peuvent être porteurs.

Je vous prie de croire, Madame, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le recteur et par délégation
Le délégué académique à l'action culturelle

Serge FERRERI